



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) Et le projet de zonage de l'assainissement

Par arrêté municipal n° 2020-A14 en date du 10 juin 2020,

Le Maire de la commune de SAINT GUILLAUME ordonne une enquête publique conjointe sur le projet de PLU de Saint Guillaume et sur le projet de zonage d'assainissement.

Les principales caractéristiques du projet de PLU sont :

- La recherche d'un équilibre entre développement, de l'habitat notamment et protection de l'environnement, de l'agriculture de moyenne montagne et des paysages.
- le développement diversifié du parc de logements tout en limitant l'étalement urbain, pour une croissance démographique maîtrisée, dans le respect de l'identité rurale de Saint Guillaume et de ses hameaux.

Les principales caractéristiques du projet de zonage d'assainissement sont :

- La définition des zones à assainissement collectif et non collectif.

Cette enquête publique se déroulera du **6 juillet au 6 août 2020 inclus**, pendant 31 jours.

Mr Thierry AWENENGO-DALBERTO, expert énergétique agréé, ingénieur thermicien, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le projet de PLU arrêté et le projet de zonage d'assainissement seront tenus à la disposition du public en mairie, 94, chemin de la Forge, Le Bourg, 38650 Saint Guillaume, aux jours et heures d'ouverture accompagnés des registres d'enquête :

- **Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h**
- **Mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

Ils sont aussi consultables sur le site Internet :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/1983>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur les registres. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint Guillaume ou par courrier électronique à l'adresse Internet suivante : mairie.st-guillaume@wanadoo.fr

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations les :

- **Lundi 6 juillet 2020 de 9h à 12h**
- **Jeudi 16 juillet 2020 de 9h à 12h**
- **Jeudi 23 juillet 2020 de 14h à 17h**
- **Jeudi 6 août 2020 de 14h à 17h**

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie.

A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées et consultées, la décision pouvant être adoptée sera l'approbation du PLU et l'approbation du zonage d'assainissement par le Conseil Municipal.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de Saint Guillaume. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le conseil municipal de la commune de Saint Guillaume.

Fait à Saint Guillaume, le 10 juin 2020

Le Maire, David PICCARRETA